



## SUPAP-FSU/CGT/UCP

### Boycott de la CAP des secrétaires administratifs : Comment en sommes-nous arrivés là ?

L'administration a choisi de ne pas saisir la dernière occasion de répondre aux sollicitations que nous lui avons adressées jusqu'à la dernière minute.

Malgré les points précis évoqués dans notre déclaration liminaire, le représentant de la Maire et la DRH n'ont répondu à aucune de nos questions. Ils se sont contentés de répéter une énième fois leurs versions des faits

Ci-joint la déclaration lue ce jour en préambule de la CAP pour entériner le boycott :

« Monsieur Le Maire, Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs semaines, nos propositions, exprimées au cours d'échanges que nous avons sollicités, et auxquels nous avons contribué sans répit sont restées lettres mortes par l'administration.

Voici un résumé des dernières semaines jusqu'à cette CAP :

Précisons tout d'abord que les sessions des années précédentes, sans nous donner entière satisfaction, nous apparaissaient comme le résultat d'une concertation constructive.

Cette année, le constat, partagé par l'ensemble des organisations syndicales, est que la préparation de cette CAP, qui pour la dernière fois réunira l'administration et les représentant-e-s du personnel autour des questions de promotion et d'avancement, n'a été que l'ombre d'un dialogue social.

Faisant fi de nos propositions, basées sur des critères objectifs d'ancienneté et de qualité de service, l'administration est restée sur ses positions, nous opposant des arguments irrecevables, allant du tautologique (« Il n'est pas sur la liste parce qu'il n'a pas été proposé... ») à l'arbitraire (« cette personne ne nous paraît pas apte à ... »), contredisant pour certains les commentaires des évaluations des agents ou présentant des arguments ne prenant pas en compte certains aspects de leur situation.

- Ainsi ont été retenus :

- 0% de nos propositions concernant les promotions de corps.
- 30% de nos propositions concernant la classe supérieure.
- 42% de nos propositions concernant la classe exceptionnelle.

Nous avons défendu des agent·e·s aux profils diversifiés, parfois porteur·se·s d'un handicap, parfois touché·e·s par une maladie, parfois agé·e·s de plus de 60 ans... Systématiquement, ces profils ont été écartés des possibilités de promotion.

Sachant que nos votes n'auront pas la possibilité de contrebalancer ceux de l'administration, nous refusons que notre présence donne à cette commission les apparences d'une médiation qui n'a pas eu lieu.

Par ailleurs, le manque de considérations pour les alertes que nous avons faites à maintes reprises sur la tenue des oraux des examens professionnels nous a laissé le goût amer de l'injustice et de l'indifférence. En effet, dès le lendemain de l'annonce du nouveau confinement, nous avons alerté la Direction des Ressources Humaines sur les risques que comportait le maintien des épreuves orales. Le silence et la crispation furent nos seules réponses. 10 jours après, l'administration fut obligée constater que nos craintes étaient fondées et annula toutes les épreuves orales à venir, donnant l'admission sans oraux à 9 grades sur 13.

Pendant ce laps de temps, les candidats à l'examen professionnel de SA classe supérieure avaient dû se présenter à leurs épreuves orales. En outre le nombre d'admis est inférieur au nombre de postes ouverts dans les deux grades. Les secrétaires administratifs se trouvent en conséquence doublement victimes **d'une rupture d'égalité sans précédent** entre agent·e·s de la Ville de Paris : Tout d'abord par la négligence de l'administration qui les a exposé·e·s à des risques sanitaires malgré nos alertes, mais aussi de la rigidité de son refus à considérer que les candidats admissibles pourraient bénéficier des mêmes conditions d'admission que les autres corps et grades ; enfin, votre refus de bienveillance que nous sollicitons à l'égard des agents admissibles a conduit à la perte sèche de 11 promotions car exceptionnellement non réaffectées dans le quota des promotions au choix.

Nous dénonçons cette conception et cette pratique du dialogue social, qui ne sont pas celles que nous avons établies au fil des ans.

Nous n'adhérons pas à la notion de recrutement que l'administration souhaite associer aux promotions au choix.

Nous prôtons au contraire **la juste reconnaissance d'un investissement sans faille d'agents aux profils divers, ces agents sans cesse félicités et mis en avant par l'exécutif parisien, mais jamais récompensés de leurs efforts**. Nous refusons d'être des représentants fantoches face à une administration qui fait la sourde oreille. Nous nous sommes engagé·e·s auprès de nos collègues pour défendre leurs causes, les soutenir dans les situations difficiles et faire valoir leurs légitimes attentes d'un déroulé de carrière digne de ce nom.

C'est donc avec regret, mais forts du sentiment d'un devoir accompli jusqu'au bout pour nos collègues que nous décidons d'entériner le boycott d'une instance qui n'a plus de paritaire que le nom.

Nous tenons cependant à souligner que cette décision, choisie pour la première fois par notre équipe de représentant·e·s, n'est pas prise à la légère, et à affirmer avec force que ce geste ne reflète en aucune façon un désengagement envers nos collègues, que nous tenons à défendre pleinement et jusqu'à la fin de notre mandat.

Ainsi que dit précédemment, nous ne souhaitons pas que notre participation serve de paravent social à une administration qui ignore et méprise nos légitimes interventions.

Vos représentants :

Colombe Amidey – Fabienne Courouge – Pascale Delcroix-Dauby - Tony Evezard – Isabelle Le Texier – Audrey Leys – Yannick Mazoyer – Cyril Mossion – Ingrid Simon.